



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 mars 2016
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 120 de l'ordre du jour
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

**Conseil de sécurité
Soixante et onzième année**

**Lettre datée du 8 février 2016, adressée au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Slovénie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En application de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies et suite à la lettre conjointe du Président de l'Assemblée générale et de la Présidente du Conseil de sécurité, datée du 15 décembre 2015 et reposant sur la résolution [69/321](#) de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, au nom du Gouvernement slovène, de présenter la candidature de Danilo Türk, ancien Président de la République de Slovénie, au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Andrej **Logar**



**Annexe à la lettre datée du 8 février 2016 adressée
au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 3 février 2016, adressée au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par le Vice-Premier Ministre et Ministre
des affaires étrangères de la Slovénie**

Conformément à la lettre du Président de l'Assemblée générale et de la Présidente du Conseil de sécurité, datée du 15 décembre 2015, j'ai l'honneur de présenter la candidature de Danilo Türk, ancien Président de la République de Slovénie, au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

M. Türk est une personnalité politique de renommée internationale. Diplômé et professeur de droit international, il possède une grande expérience de la politique et des relations internationales. Durant plusieurs dizaines d'années, il a servi au sein des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, démontrant ainsi son engagement sans faille. De plus, durant son mandat de Président de la République de Slovénie (2007-2012), il s'est beaucoup intéressé aux questions multilatérales.

Le Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, l'avait nommé Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, poste qu'il a occupé de 2000 à 2005. Auparavant, il avait été pendant huit ans le Représentant permanent de la République de Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et, en cette qualité, il avait présidé à deux reprises le Conseil de sécurité durant le mandat de la Slovénie (1998-1999).

Tout au long de sa carrière à l'ONU, il a activement participé aux projets de réforme de l'Organisation, notamment à la création du Conseil des droits de l'homme en 2005-2006. Il a participé aux travaux de plusieurs de ses organes d'experts dans le domaine des droits de l'homme.

Actuellement, M. Türk est membre actif du Club de Madrid, qui rassemble les anciens présidents et premiers ministres démocratiquement élus. Il préside le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix ainsi que le Conseil d'administration de la Global Fairness Initiative, organisation non gouvernementale basée à Washington qui se consacre à des projets de développement économique et social dans les pays en développement. Il est également professeur invité à la faculté de droit de l'Université Columbia, à New York.

Vous trouverez un complément d'informations sur la carrière de M. Türk dans la biographie jointe (voir pièce jointe).

Je suis persuadé que les hautes qualifications de M. Türk en font un excellent candidat au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Étant donné son parcours professionnel et sa grande expérience, il apporterait une contribution appréciable aux activités de l'Organisation en cette période difficile, qui requiert un dévouement total à l'égard de tous les aspects de sa mission mondiale.

Je vous remercie de tout ce que vous faites pour lancer le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'Article 97 de la Charte et aux principes de transparence et d'ouverture, et guidé par la volonté de nommer le meilleur candidat possible à ce poste essentiel.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette candidature à l'attention de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Vice-Premier Ministre
et Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Karl **Erjavec**

Pièce jointe

Danilo Türk

Études et carrière universitaire

Né le 19 février 1952 à Maribor (Slovénie), Danilo Türk y a effectué sa scolarité primaire et secondaire. Après avoir obtenu une licence en droit à l'Université de Ljubljana en 1975, il est entré à l'Université de Belgrade, où il a obtenu une maîtrise en droit en 1978. Il est alors retourné à la faculté de droit de Ljubljana pour y enseigner le droit international. Durant cette période, il s'est principalement intéressé aux questions liées aux minorités nationales. En 1982, il a obtenu son doctorat à la faculté de droit de Ljubljana pour sa thèse sur la place du principe de non-intervention dans les relations internationales et en droit international.

M. Türk a poursuivi sa carrière universitaire à la faculté de droit de l'Université de Ljubljana, devenant maître de conférence en 1982, puis professeur associé en 1987, et enfin professeur titulaire de droit international en 1995. De 1983 à 1992, alors qu'il dirigeait l'Institut de droit international et de relations internationales de l'Université, il s'est consacré à la recherche et à l'enseignement, et s'est principalement intéressé aux moyens de promouvoir la défense des droits de l'homme.

Activités relatives aux droits de l'homme

En 1987, s'appuyant sur ses recherches et son expérience, M. Türk a proposé de créer en Slovénie un conseil chargé de la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il a été nommé Vice-Président de cet organe indépendant qui, après sa création début 1988, a jeté les bases du développement de la législation et des activités de défense des droits de l'homme en Slovénie. En 1991, lors de l'indépendance de la République de Slovénie, il a rédigé le chapitre de la Constitution consacré aux droits de l'homme.

Son engagement international dans le domaine des droits de l'homme remonte à ses années d'études, au milieu des années 70. À partir de 1975, il a collaboré étroitement avec Amnesty International et joué un rôle consultatif dans des affaires de violations des droits de l'homme en ex-Yougoslavie.

En 1982, il est devenu membre du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur le droit au développement. En 1985, il a rédigé le texte de la Déclaration sur le droit au développement, que l'Assemblée générale a adoptée en 1986.

De 1984 à 1992, il a servi en qualité d'expert indépendant au sein de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Dans ce cadre, il a élaboré un rapport sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression et une série de rapports sur le respect des droits économiques, sociaux et culturels. Il a assuré la présidence de la Sous-Commission en 1990.

Plusieurs années plus tard, il a été élu au Comité des droits de l'homme, créé en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont il a été membre de 1996 à 1998.

Carrière diplomatique

En juin 1991, après la déclaration d'indépendance de la Slovénie, M. Türk a commencé à jouer un rôle actif dans les activités diplomatiques du pays. En juillet et août 1991, le Ministre des affaires étrangères de l'époque l'a autorisé à représenter le pays, que tous les États n'avaient pas encore reconnu, dans ses relations avec des représentants à Genève de l'ONU, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil de l'Europe.. De septembre 1991 à août 1992, il a été membre de la délégation slovène à la Conférence sur la Yougoslavie. Au nom de la Slovénie, il a rédigé un certain nombre de mémorandums pour la Commission d'arbitrage de la Conférence (Commission Badinter), dont les avis consultatifs ont défini le cadre juridique régissant la succession d'États après la dissolution de la République fédérative socialiste de Yougoslavie.

En août 1992, M. Türk a été nommé premier ambassadeur de Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il a mis en place la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation et contribué au lancement de plusieurs activités dans les travaux de l'Assemblée générale, en particulier dans les domaines des questions politiques, de sécurité, de droits de l'homme et d'aide humanitaire.

Entre 1996 et 1997, il a dirigé avec succès la campagne de candidature de la Slovénie au statut de membre non permanent du Conseil de sécurité. Par la suite, en tant que représentant du pays au Conseil (1998-1999), il a traité notamment des questions du Kosovo, de l'Iraq, de la Libye, du Timor oriental, de l'Angola, de la Sierra Leone et du Congo. Il a également présidé le Comité des sanctions du Conseil sur la Libye (Lockerbie) et présidé le Conseil en août 1998 et novembre 1999. À cette époque, les crises en Iraq, au Kosovo, en Sierra Leone et au Timor oriental étaient particulièrement intenses.

Sous-Secrétaire général

Après que la Slovénie eut terminé son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, le Secrétaire général Kofi Annan a nommé M. Türk Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Pendant plus de cinq ans, il s'est consacré, au Siège de l'ONU, à des activités d'analyse et de conseil concernant des situations de crise dans le monde entier, notamment les Balkans (en particulier le Kosovo et la Macédoine), la Palestine, le Liban, l'Afghanistan, l'Iraq, le Myanmar, la République populaire démocratique de Corée, le Timor oriental, la Colombie, Haïti et le Venezuela.

En sa qualité de Sous-Secrétaire général, il a en outre participé à plusieurs des projets de l'Organisation, se concentrant particulièrement sur le renforcement des activités de l'ONU en matière de prévention des conflits armés, de soutien aux activités des démocraties récemment créées ou rétablies, de coopération avec la communauté des démocraties et d'élaboration de rapports sur la responsabilité de protéger.

Il a également activement participé aux activités de réforme, en particulier celles qui ont mené à la création du Conseil des droits de l'homme en 2006.

Président de la République de Slovénie

À l'été 2005, après avoir passé 13 ans à New York, M. Türk est retourné en Slovénie, où il a recommencé à enseigner le droit international et des disciplines voisines à la faculté de droit de l'Université de Ljubljana. De mai 2006 à décembre 2007, il a occupé le poste de vice-doyen de la faculté.

M. Türk a publié plus de 100 articles dans diverses revues juridiques et trois ouvrages. Son dernier article, consacré aux bases du droit international, a été publié en 2007 (en slovène) et traduit en hongrois, en tchèque et en russe. La seconde édition, revue, a été publiée en 2015.

Après son élection, le 11 novembre 2007, il est devenu, le 22 décembre 2007, le troisième Président de la Slovénie. Il a terminé son quinquennat le 22 décembre 2012.

Carrière ultérieure

Actuellement, en sa qualité d'ancien Président de la République de Slovénie, M. Türk est membre du Club de Madrid, organisation non gouvernementale réunissant les anciens chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus.

Depuis 2014, il préside le Conseil d'administration de la Global Fairness Initiative, organisation non gouvernementale basée à Washington, qui mène des projets novateurs favorisant l'équité dans le développement et la lutte contre la pauvreté.

Le 16 novembre 2015, il a été nommé Président d'une nouvelle entité, le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix.

M. Türk est également professeur émérite de droit à l'Université de Ljubljana, professeur de droit invité à la faculté de droit de l'Université Columbia à New York et maître de recherche non résident à l'Institut Chongyang d'études financières de l'Université populaire de Chine, à Beijing.

Connaissances linguistiques

En plus du slovène, sa langue maternelle, M. Türk parle anglais, français et serbo-croate.

Ordres et distinctions

- Chevalier grand-croix du très honorable ordre du Bain, Royaume-Uni (2008)
- Grand-croix avec diamants de l'ordre du Soleil, Pérou (2008)
- Commandeur de 1^{re} classe de l'ordre de la Rose blanche de Finlande (2010)
- Chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Charles, Monaco (2011)
- Chevalier grand-croix au grand cordon de l'ordre du Mérite de la République italienne, Italie (2011)
- Grand-croix d'or de l'ordre du Mérite autrichien, Autriche (2011)
- Grand-croix de l'ordre royal norvégien de Saint-Olaf, Norvège (2011)
- Chevalier grand-croix de l'ordre du Faucon, Islande (2011)

Prix et récompenses

- Médaille d'or de la société scientifique de Széchenyi (Hongrie) (2008)
- Prix Arthur J. Goldberg de l'école de droit de Touro, États-Unis (2008)
- Professeur honoraire de l'école d'administration publique d'Astana (2009)
- Prix international Ilyas Afandiyev, Azerbaïdjan (2010)
- Docteur honoris causa de l'Université de Szeged (Hongrie) (2010)
- Docteur honoris causa de l'Université nationale V.N. Karazin à Kharkiv (Ukraine) (2011)
- Docteur honoris causa de l'Institut russe de relations internationales de Moscou (2013)
- Docteur honoris causa de l'Université Corvinus, Budapest (2015)

Initiatives et projets

En 2009, M. Türk a lancé un projet visant à assurer la rééducation des enfants victimes du conflit armé dans la bande de Gaza, par lequel il a financé et organisé la rééducation de 120 enfants. De plus, en 2010, il a créé la fondation « Let them dream », qui offre une assistance aux enfants victimes de violences.
